



PRÉFET DES YVELINES

Direction Départementale De la Cohésion Sociale
Pôle Développement du Sport et Protection des Usagers
N°1667

Versailles, le 25 JUIL. 2013

LE PREFET

A

Destinataires in fine

Objet : Rappel des règles de sécurité dans les piscines et au cours de toute baignade

En cette période estivale et de forte chaleur, vous pouvez être amenés à accompagner des groupes d'enfants mineurs et/ou d'adultes en sorties sur des lieux de baignade.

La plus grande vigilance est une nécessité absolue afin de prévenir tous risques de noyade.

- **EQUIPEZ DE BRASSARDS LES ENFANTS ET LES ADULTES NE SACHANT PAS NAGER ET DEMANDEZ LEUR BREVET DE NATATION AUX AUTRES.**
- **PROTEGER UN ENFANT, C'EST TOUJOURS GARDER UN ŒIL SUR LUI ; Quel que soit le type de baignade, NE LAISSEZ JAMAIS UN ENFANT SEUL DANS L'EAU,**
- **RESPECTEZ STRICTEMENT LES CONSIGNES DE SECURITE**
- **ASSUREZ DE FAÇON PERMANENTE LA SURVEILLANCE DES PERSONNES DONT VOUS AVEZ LA RESPONSABILITE.**

Je vous demande de bien vouloir relayer ces messages de prévention et ces recommandations auprès des directeurs d'accueils collectifs de mineurs, des responsables associatifs de groupes et de toute personne concernée.

Le Préfet,

Erard CORBIN de MANGOUX